Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie







DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2023/2024 L'Officiel n° 21 Du 02 Janvier 2024

L'OFFICIEL

11





District de l'Aude de Football 7 Rue Haute

11000 CARCASSONNE

2: 04.68.47.39.60

⊠: secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES















PRÉFET DE L'AUDE







COMMISSION JEUNES

PV du 19/12/2023

<u>Président</u>: Mr Jérôme TISSEUR

Présents: Mr Jean-Luc PASCAREL, Mr Alain DROUIN, Mr David CARRASCO

Visio: Mr Patrice BOFFELLI

CATEGORIE U12

POULES SECONDE PHASE. 1ERE JOURNEE LE SAMEDI 20 JANVIER

U12 NIVEAU 2

U12 NIVEAU 1

- GFC 2 GOAL 3 LIMOUX/COUGAING - TRAPEL 3 EGM 2 - TRAPEL 4 FAC 4 - SAINT PAPOUL 2 - FUN 3 - RAZES - UF LEZIGNAN - OCSM 3 SCNM 3 - FUN 3 FCCM 1 - FC TREBES

CATEGORIE U12/U13

POULES SECONDE PHASE. 1ERE JOURNEE LE SAMEDI 20 JANVIER

Equipes qualifiée en Interdistrict U13 (géré par les PO) : FAC 1 FUN 1 et BRIOLET (ou SCNM)

U13 NIVEAU 1

- FAC 2
- HMO
- SCNM (ou Briolet)
- GFC
- FUN 2
- EGM
- QUILLAN
- OCSM

U13 NIVEAU 2 POULE A

- TRAPEL
- GFPLM
- GOAL
- SAINT HILAIRE
- SAINT PAPOUL
- LIMOUX COUGAING
- PIEUSSE
- BRIOLET 2

U13 NIVEAU 2 POULE B

- FC TREBES
- FAC 3
- US CONQUES
- UF LEZIGNAN
- RC BADENS
- BRIOLET 3
- LIMOUX COUGAING 3
- US MINERVOIS

U13 NIVEAU 2 POULE C

- FCCM
- OCSM 2
- CUXAC
- SCNM 2
- LA PALME
- LUC
- SALLELE
- GRUISSAN/ARMISSAN

U 13 NIVEAU 3

- TRAPEL 2
- ALARIC
- GOAL 2
- SAINT HILAIRE 2
- CHALABRE
- FCCM 2
- FCCM FEMININ
- COURSAN
- GRUISSAN / ARMISSAN 2
- HMO 2
- QUILLAN 2
- FMCS

Certains clubs (OCSM, SAINT-HILAIRE...) ont vu une équipe inférieure se qualifier pour le niveau supérieur (par ex OCSM 2 s'est qualifié pour le Niveau 1 et OCSM 1 est resté en niveau 2).

Les règlements précisant que l'équipe 1 joue toujours a un niveau supérieur à celui des équipes 2 ou 3, nous avons renommé les équipes en conséquence

CATEGORIE U15

NIVEAU 1

FC BRIOLET – FU NARBONNE : Forfait BRIOLET Amende 39€

NIVEAU 2

- Forfait général **US MINERVOIS** : amende 71€

POULES SECONDE PHASE. 1ERE JOURNEE LE SAMEDI 20 JANVIER

Sont qualifiés en Interdistrict : US CONQUES – FC BRIOLET – GOAL – HMO – FC TREBES*

<u>U15 D1</u>

- LIMOUX / COUGAING
- FUN 1
- FAC 2
- TRAPEL
- SNCM*
- UF LEZIGNAN
- GFC
- QUILLAN

U15 D2 POULE A

- GFPLM
- TRAPEL 2
- SAINT HIILAIRE
- LIMOUX / COUGAING 2
- SAINT PAPOUL
- EGM 2
- PIEUSSE 2
- Fac 3

U15 D2 POULE B

- RC BADENS
- FC LUC
- FCCM
- SCNM/GRUISSAN
- OCSM 3
- UF LEZIGNAN 2
- EGM 1

 Conformément à l'article 17.1 des dispositions communes du règlement des compétition du district, en cas d'égalité entre 2 clubs dans une poules les règles de départage sont les suivantes :

Article 17: Règles de départage

Article 17-1: Classement dans la poule

En cas d'égalité de points le classement des équipes participant à un même groupe est établi de la façon suivante :

- a) En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places il est tenu compte en premier lieu du classement aux points des matchs joués entre les clubs ex-aequo.
- b) En cas de nouvelle égalité, elles sont départagées par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux sur l'ensemble des matchs pris en compte pour déterminer le classement aux points des clubs ex-aequo tels que défini à l'alinéa a) ci-dessus.

11

c) En cas de nouvelle égalité, on retient la différence de but calculée sur tous les matchs du groupe.

Le match entre le FC TREBES et le SC NARBONNE MONTPLAISIR s'étant terminé sur un match nul, c'est l'article C qui s'applique pour départager les 2 équipes. L'équipe de Trèbes est donc promue en championnat territoire.

CATEGORIE U17

NIVEAU 1

- FC BRIOLET FU NARBONNE : Forfait FUN amende 39€
 - POULES SECONDE PHASE. 1ERE JOURNEE LE SAMEDI 20 JANVIER

Sont qualifiés en Interdistrict : OCSM – FC TREBES – GOAL – GFC – ENT. GRAND MAPLEPERE

<u>U17 D1</u>

- SCNM
- GFPLM
- LIMOUX / COUGAING
- HMO
- FUN2
- SALLELES
- OCSM 2
- FC LUC

<u>U17 D2</u>

- BRIOLET
- TRAPEL 1
- TRAPEL 2
- FCCM
- GOAL 2
- OCSM3
- FC QUILLAN
- EGM 2
- SCNM/GRUISSAN 2
- US MINERVOIS UF LEZIGNAN

DIVERS

- Pour info:
 - o Les compétitions U13 interdistrict et U17 Territoire sont gérées par les PO
 - o Les compétitions U14 Territoire et U15 Territoire sont gérées par l'Aude
 - Les calendriers U13 ont été réalisés en fonctions des dates du calendrier U13 Interdistrict
 - Les calendrier U15 et U17 ont également été réalisés en fonction des calendriers territoires pour lesquels la ligue impose une fin de championnat au plus tard le 4 mai
 - Le calendrier U14 territoire est copié sur les dates du calendrier U14 régional piloté par la ligue car les 2 compétitions doivent débuter et finir à la même date.

Le Président M. Jérôme Tisseur

COMMISSION FEMININES SENIORS

PV du 20/12/2023

Président : M. Alexandre BANDIERA

Rattrapage championnat

Le o6 et 07/01/2024

POULE B

PEXIORA - LE COUGAING

La seconde phase débutera le 20/01/2024.

La commission prend en compte le mail du club du COUGAING pour l'inscription d'une deuxième équipe pour la seconde phase.

Si d'autres clubs désirent s'inscrire pour la seconde phase. Dernier délai le vendredi 5 janvier 2024

COUPE SENIOR A 8

La commission décide d'avancer la dernière journée de coupe prévu le week-end du 27-28 janvier 2024 au week-end du 13-14 janvier 2024.

Ce changement permettra aux clubs qui le souhaitent de participer à la phase départementale du CHALLENGE FUTSAL Senior Féminins qui est organisée par la commission FUTSAL du District lors du week-end du 27-28 janvier 2024.

Le Président

M. BANDIERA Alexandre

Commission seniors

PV du 21/12/2023

Président : M. Alexandre BANDIERA

Rattrapage championnats

LE 07/01/2024

D₃ POULE A

SOUILHE - QUILLAN

CHAURIENS - LIMOUX 2

LE COUGAING - BRAM 2

LE 14/01/2024

D4 POULE A

PIEUSSE 2 – RAZES 2

MAS ST PUELLE 2 - ST PAPOUL 2

D₄ POULE B

ST EULALIE 2 - ALZONNE

LE 28/01/2024

D1 PROFYLEX

TREBES - ALZONNE

D2 POULE A

FANJEAUX - MAS ST PUELLE

COC 2 - BRAM

D₂ POULE B

ST EULALIE – TRAPEL

D₃ POULE A

PIEUSSE - VILLASAVARY

D₃ POULE B

F MALEPERE CAUX SAUZENS 2 - OCSM 3

LE 10/02/2024

D1 PROFYLEX

MONTOLIEU SAISSAC MOUSSOULENS - CUXAC

LE 17/02/2023

D1 PROFYLEX

CUXAC - PEZENS

Rencontre reportée à cette date à la suite de la qualification du club de Cuxac pour 1/16^{ème} de finale de coupe d'Occitanie qui a lieu le week-end du 27-28 janvier 2024

COUPES

COUPE LOPEZ

Les équipes de ligue sont qualifiées pour les $1/8^{\rm ème}$ de finale.

Equipes qualifiées après la phase de poule pour le tour de brassage :

ST NAZAIRE, PEZENS, TRAPEL, ESPERAZA, UFL, VILLEGLY, ALZONNE, LEUCATE, SAISSAC-MONT-MOUSS, FCOM, ATLAS LEZIGNAN.

L'équipe qui sera exempte sur le tour de brassage sera qualifiée automatiquement pour les 1/8 ème de finale.

COUPE FAVRE

Equipes qualifiées pour le tour de brassage :

CHALABRE, RAZES, PIEUSSE, USM, ST MARTIN LALANDE, ST PAPOUL, BRAM, OCSM, LIMOUX, MAHORAISE, CUXAC, MONTAGNE NOIRE, BADENS, QUILLAN, PEXIORA, LAUQUET, UFCN, LE COUGAING, FANJEAUX, MAS ST PUELLE, ARZENS, VILLEDUBERT.

COUPES RESERVES

Equipes qualifiées pour les 1/8^{ème}:

TREBES 2 BRIOLET 2, OCSM 2, CONQUES 2, CUXAC 2, TRAPEL 2, FCCM 2, HMO2, CUXAC 3, FUN 2, UFL 2, COC 2, FAC 2, HMO3, MONT-SAISSAC-MOUSS 2, BRAM 2.

Le président